

FICHE ACTION

Pacte Région pour l'Emploi CAP – Gardien d'immeuble

Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

RNCP38633

Date de début : 21/10/2024

Date de fin : 17/06/2025

Date d'enregistrement : 14/02/2024



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier, développer et valoriser ses aptitudes, compétences et potentialités ;
- Développer la confiance en soi ;
- Développer un savoir-être fondamental à l'exercice du métier de gardien d'immeuble (Critères de l'employabilité durable) ;
- Acquérir les connaissances et les compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier ;
- Acquérir une qualification : le Certificat d'Aptitude Professionnelles ;
- Accéder à un emploi durable.

PUBLIC VISÉ

Tout public, indemnisé ou non par France Travail ;

Cette formation est proposée aux personnes souhaitant s'investir aussi bien dans un parcours de formation que dans la vie professionnelle (alternance entreprises/formations).

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCES

Convocation à une information collective ;

Admissibilité par le centre de formation dans les 15 jours suivant le dépôt du dossier d'inscription ;

L'admission définitive sera soumise à la signature d'une promesse d'embauche avec un bailleur ;

Rentrée : dans les 15 jours suivant les dates initiales de la formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

Domaine Pro (474h) :

- Biologie et chimie appliquées ;
- Economie - Gestion ;
- Sciences médico-sociales ;
- Technologie ;
- Chef d'œuvre ;
- Prévention – Santé – Environnement (dont SST).

Domaine Général (226h) :

- Français – Hist. Géo – Mathématiques – Physique chimie ;
- Enseignement moral et civique – Langue vivante ;
- Art appliqués et culture artistique.

Consolidation, accompagnement personnalisé.

CHIFFRES CLES

Promo 2023-2024

- 100% des personnes ayant suivies le parcours de formation se disent satisfaites, voire très satisfaites de leur formation ;
- 86 % considèrent que le contenu du stage en centre de formation est en adéquation avec l'objectif initial de formation ;
- Sur 7 candidats entrés en formation, 7 se sont présentés à l'examen et 7 ont obtenu le diplôme ;
- A l'issue du parcours 7 candidats se sont vu proposé 5 CDI et 2 CDD.

ORGANISATION & RYTHME DE LA FORMATION

Alternance comme suit :

✓ En centre : 21 heures [lundi, mardi et mercredi]

✓ En entreprise : 14 heures [jeudi et mercredi]

Durée totale : 700h en centre de formation / 364 en entreprise

CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION EN CENTRE

Dates : Du 21.10.2024 au 17.06.2025

Horaires : 35 h par semaine

Horaires semaines 42 – 43 – 44 :

Lundi – Mardi – Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h00 - Vendredi : 8h30-12h30

Horaires semaines suivantes :

Lundi – Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Mercredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h30

Jeudi – Vendredi : horaires entreprises

(Sous réserve de modifications ultérieures).

A la fin de la formation :

Attestation de fin de formation

Niveau de sortie : 3

Nombre maximum de stagiaires par session : 12

Coût : formation financée par

le Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes (ARA) et les employeurs

PRE-REQUIS

NON

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

« Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme.

Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme.

Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes ».

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Évaluation des compétences en centre de formation et en entreprise. Préparation et présentation au CAP Gardien d'immeuble.

SUIVI :

Bilan individuel et collectif, Questionnaire de satisfaction, Suivi post-formation

MÉTHODES & OUTILS PÉDAGOGIQUES

Démarches et méthodes :

- Recueil des attentes et adaptation des contenus et méthodes aux besoins individuels ;
- Pédagogie centrée sur l'expérience des apprenants ; active et différenciée ;
- Alternance théorie et pratique ;
- Individualisation des parcours et méthodes ;

Outils pédagogiques :

- Livret de formation – Salle informatique – Plateau technique.

LIEU DE LA FORMATION

CE.R.T. A : 3 avenue Marcel Cachin 69200 VENISSIEUX.

Parking privé, accès Handicapé ;

Proximité tramway et bus T4 et C12 arrêt Herriot Cagne.

Restauration : Réfrigérateurs et fours micro-ondes mis à disposition (pas de cantine).

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Chargée de recrutement :

Faty DIALLO – diallo.faty@certa-asso.org
06 95 07 87 39

Chargé de développement :

Mohammed SHAQURA – shaqura.mohammed@certa-asso.org
06 52 88 51 96

Référente administrative :

Annabelle HACHEMI – hachemi.annabelle@certa-asso.org
04 72 21 80 10

Responsable Formation & Référent handicap H+ :

Frédéric POMMIER – frederic.pommier@certa-asso.org
06 84 73 84 41

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Formateurs(trices) disposant d'une certification et d'une expérience en lien avec les objectifs visés

DÉBOUCHÉS ET PASSERELLES

Le CAP Gardien d'Immeubles est un diplôme professionnel qui permet d'accéder à des postes de catégorie pouvant prétendre à une loge et à une gestion d'équipe.

Quelques débouchés :

Gardiennage de locaux : vous pourrez exercer des fonctions de gardiennage de locaux, notamment dans les immeubles de logements, les bureaux, les commerces, etc.

Gestion de locative : vous pourrez gérer les locaux, les loyers, les contrats, les relations avec les locataires, etc.

Maintenance technique : vous pourrez être responsable de la maintenance technique des immeubles, notamment les réparations, les entretiens, les aménagements, etc.

Gestion d'équipe : vous pourrez diriger une équipe de gardiens, de techniciens, de services, etc.

Gestion de sécurité : vous pourrez être responsable de la sécurité des immeubles, notamment la surveillance, la prévention des incidents, la gestion des incidents, etc.

Passerelles disponibles après obtention du diplôme :

Poursuite d'études

Mention Complémentaire (MC)

Baccalauréat Professionnel

Bac Pro

Brevet Professionnel (BP)

Certifications Professionnelles

Habilitation Électrique

Certifications RNCP

Gestionnaire Immobilier (RNCP 29433) : Cette certification offre une équivalence partielle et permet de se spécialiser dans la gestion technique et administrative de biens immobiliers.

Responsable d'Affaires Immobilières (RNCP 34479) : Une autre certification avec équivalence partielle, axée sur la gestion d'affaires immobilières.

Licence Professionnelle – Métiers de l'Immobilier : Plusieurs options de licences professionnelles offrent des équivalences partielles, notamment en gestion et administration de biens ou en transaction et commercialisation de biens immobiliers.